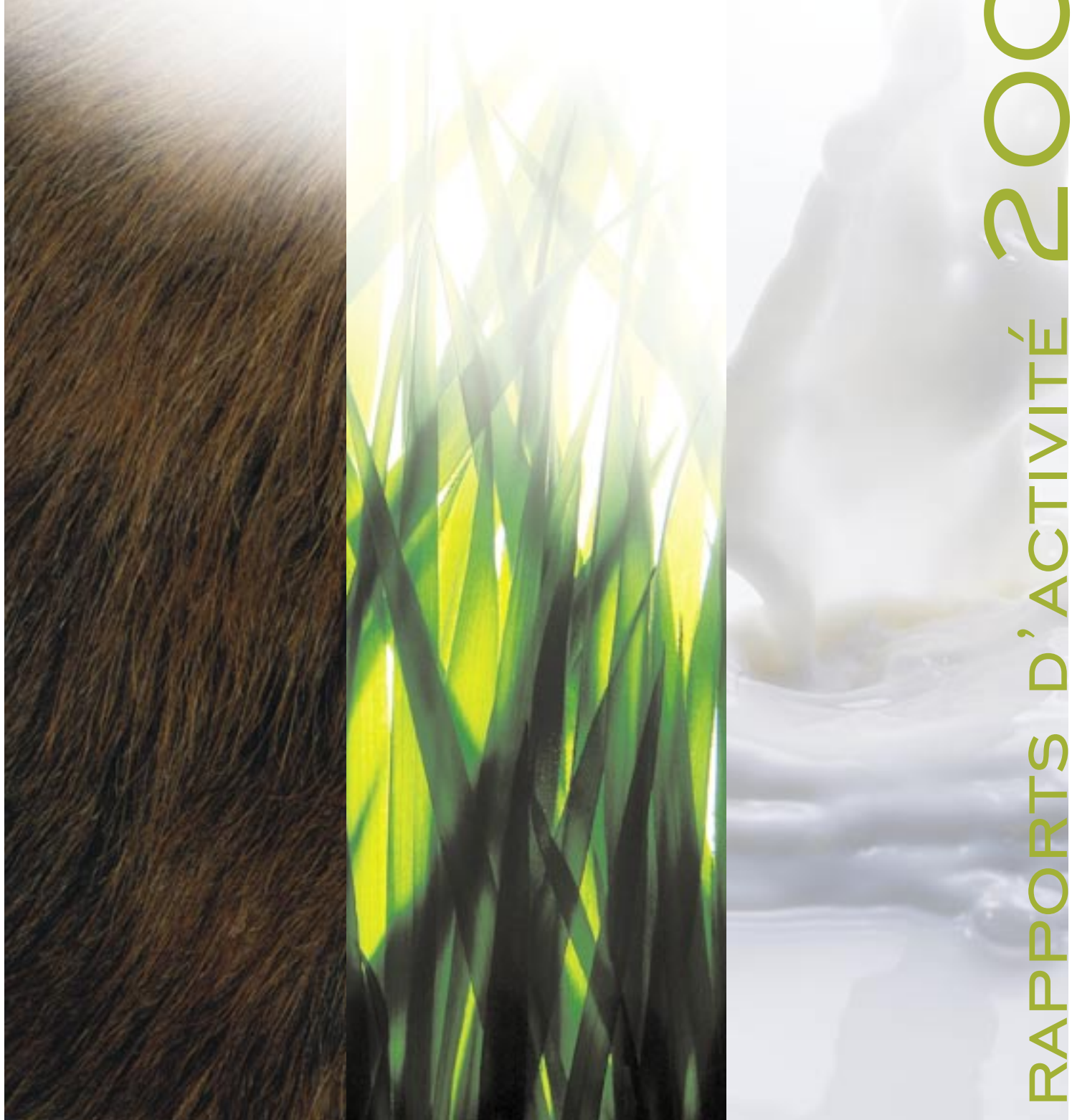




OFFICE DE L'ELEVAGE



RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2005



# RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2005

# Sommaire

	Le mot du Directeur	3
	<b>Les missions</b> de l'Ofival et de l'Onilait	5
1	<b>La concertation professionnelle</b> à l'Ofival et à l'Onilait	11
2	<b>Les moyens</b> de l'Ofival et de l'Onilait	17
3	<b>Les missions</b> d'expertise, d'assistance, d'information et de communication	29
4	<b>Les politiques d'orientation</b> des productions et de développement des filières	41
5	<b>Fiabiliser</b> les transactions sur le marché	57
6	<b>L'Ofival et l'Onilait, organismes payeurs</b> des aides communautaires	61
7	<b>Les contrôles</b>	95
	<b>Annexes</b>	101
	<b>Annexes</b> financières	117



10 janvier 2005, un organigramme-cible... 30 décembre 2005, un décret créant un nouvel Etablissement. Entre ces deux dates, les deux offices, l'OFIVAL et l'ONILAIT, ont connu beaucoup d'évolutions, ce qui nous conduit à vous présenter sous la forme d'un rapport « unifié » leur rapport d'activité respectif. La conception de ce document, dans lequel les activités des deux offices sont intégrées, tout en présentant de façon séparée certains aspects, notamment financiers, est symbolique de la transition entre les deux anciens offices et le nouvel Etablissement créé au 1er janvier 2006, dénommé Office de l'Élevage.

Durant l'année 2005, l'OFIVAL et l'ONILAIT sont restés deux entités juridiques distinctes avec deux budgets, deux effectifs et deux Conseils de Direction. Toutefois, ils ont mis en œuvre des synergies dans de nombreux domaines et ont fonctionné dans une organisation commune et renouvelée.

Le 10 janvier 2005, un nouvel organigramme-cible pour le futur établissement a été présenté aux responsables puis aux représentants du personnel. En mai, la plupart des responsables étaient nommés et les équipes ont été constituées à l'automne pour fonctionner selon la nouvelle organisation.

La nouvelle implantation des équipes entre les sites parisiens des deux établissements, Terroirs de France et Saint-Charles, a commencé à l'automne et les déménagements se sont achevés récemment. Au total, près de 250 agents ont déménagé afin de constituer les nouvelles équipes.

La réorganisation des services informatiques, complexe à réaliser dans un environnement en pleine mutation, sera mise en œuvre courant 2006. Du côté des secteurs régionaux du corps de contrôle, les équipes lait et viandes ont dès 2005 développé des synergies, des formations croisées aux métiers de l'autre secteur, et ont réalisé des contrôles pour épauler leurs collègues de l'autre filière. La réorganisation de la Division des Contrôles en 10 secteurs régionaux sera mise en place à la fin du premier semestre 2006 et s'inscrira dans la réforme plus vaste de l'organisation des contrôles dans les régions, notamment avec la future Agence Unique de Paiement (AUP) et les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Comme pour toute réforme, la fusion et la réorganisation des équipes ont constitué une lourde tâche qui a nécessité l'adhésion et la mobilisation de toutes et tous. Globalement, cette réforme s'est mise en place sans difficulté majeure, la grande majorité des agents des deux établissements ayant pleinement conscience de l'obligation et de l'intérêt à évoluer dans un contexte (réforme de la PAC, réforme de l'Etat) en pleine mutation.

Malgré l'important chantier de la réorganisation, le futur office a continué à assurer l'ensemble de ses missions d'Organisme Payeur, aides aux éleveurs et aux entreprises, gestion des quotas laitiers, ainsi que ses missions de mise en œuvre d'actions d'orientation, d'analyse économique ou de concertation. Il a également mis en place de nouvelles mesures, par exemple le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage ou en s'investissant aux côtés des services du Ministère de l'agriculture dans le domaine de l'équarrissage et des farines animales.

L'année 2006 verra la poursuite du processus de réorganisation des offices agricoles et notamment des étapes décisives dans le projet de regroupement des offices à Montreuil prévu mi-2007 et la création de l'Agence Unique de Paiement.

Le Directeur  
Yves BERGER



# Les missions de l'Ofival et de l'Onilait

L'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviiculture (OFIVAL) et l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT) sont deux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) créés par la loi n° 82-847 du 6 octobre 1982 et respectivement par décrets n°s 83-248 et 83-247 du 18 mars 1983, modifiés, dont les dispositions ont été intégrées au code rural. Ils sont placés sous la double tutelle du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé du budget et sont soumis à un contrôle économique et financier de l'Etat. Leur champ de compétences s'étend sur l'ensemble des filières d'élevage dont la finalité est la production, la transformation et la commercialisation des viandes pour l'OFIVAL, et du lait et des produits laitiers pour l'ONILAIT.

Le contrôle financier des offices est désormais assuré par un contrôleur général économique et financier : contrôle de l'activité économique et de la gestion financière de l'office, et surveillance de toutes les opérations menées par lui ou avec son concours.

Depuis 2004, les offices agricoles sont engagés dans un processus de réorganisation et de regroupement. Dans ce cadre, l'OFIVAL et l'ONILAIT ont été désignés pour constituer le pôle élevage des offices agricoles. A cet effet, ils sont dirigés depuis le 30 septembre 2004 par un directeur commun. Une nouvelle organisation a été définie et mise en place courant 2005.

Toutefois, les deux offices ont conservé chacun leur budget et leur Conseil de Direction. Si le regroupement n'a été concrétisé juridiquement qu'au 1er janvier 2006 par la création de l'Office de l'Elevage (Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions), les deux établissements ont progressivement, au cours de l'année 2005, développé des synergies et fonctionné selon une organisation rénovée. Dès le premier semestre 2005, le Directeur a proposé l'organigramme du futur Office de l'Elevage. Les responsables ont été nommés en mai et les équipes constituées à l'automne.

## Les missions des deux offices s'organisent autour de six grands axes

### 1. L'analyse et l'orientation des marchés

Ils analysent les marchés en vue d'anticiper leurs évolutions. Ils participent à l'étude des filières lait et viandes et contribuent au choix des actions à entreprendre. A cet effet, ils réalisent ou font réaliser des études diffusées à l'ensemble de la filière concernée. Ces études portent notamment sur les effets de la réforme de la PAC sur la production agricole et les entreprises et sur les conséquences des décisions de l'OMC sur les échanges. Les deux offices mettent en place des outils statistiques à disposition des acteurs des filières.

### 2. La concertation sur les politiques publiques et leur mise en oeuvre

Les membres des deux Conseils de Direction pour les filières laitières et pour les filières viandes, issus de l'ensemble de chaque filière, sont nommés pour trois ans et se réunissent tous les deux mois. Ils doivent être systématiquement consultés sur les budgets et les affectations de crédits ainsi que sur les textes réglementaires relatifs aux filières de leur ressort. La conjoncture et les mesures spécifiques à chaque secteur sont également analysées au sein de Conseils spécialisés par filière, de Commissions ou de groupes de travail. L'ensemble de ces instances constituent le lien entre l'ensemble des acteurs économiques des filières lait et viandes et les pouvoirs publics. La gestion des marchés et la politique d'orientation et d'organisation des filières y sont examinées. Les deux offices constituent ainsi une véritable plate-forme d'échanges au service des éleveurs et des entreprises.

### 3. L'appui technique et économique aux filières

Les deux offices conduisent une politique d'appui aux éleveurs et aux entreprises dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région et de programmes nationaux. Le principal objectif est de favoriser l'adaptation des productions aux demandes du marché et de maintenir la compétitivité des élevages et des entreprises. Il s'agit notamment de répondre aux attentes de la société en matière de sécurité et de qualité des aliments, de bien-être animal et de protection de l'environnement. En cas de difficultés conjoncturelles particulières, les deux offices peuvent apporter un soutien ponctuel aux éleveurs et aux entreprises, afin de maintenir leur viabilité économique.

### 4. La gestion des mesures communautaires

L'OFIVAL et l'ONILAIT sont agréés par l'Union européenne en tant qu'organismes payeurs. A ce titre, ils assurent la gestion, le paiement et le contrôle des mesures communautaires prévues par les organisations communes de marché du lait et des viandes : aides directes aux éleveurs avant le transfert, à terme, de leur gestion à l'Agence Unique de Paiement, orientation de la production par les quotas laitiers, aides au développement de l'utilisation des produits laitiers sur le marché intérieur, restitutions à l'exportation, certificats d'exportation et d'importation, stockages publics et privés, aides aux personnes les plus démunies.

### 5. La fiabilisation des transactions sur les marchés

Les deux offices participent à l'établissement de cotations transmises à l'Union européenne, qui sont une référence pour les producteurs et les acteurs économiques du marché afin de fiabiliser leurs transactions.

Ces cotations servent également de base au déclenchement des mesures prévues par les organisations communes de marché de chaque espèce. Sont ainsi suivis le beurre, les animaux vivants et les carcasses.

L'OFIVAL contribue en outre à la clarté des transactions entre les opérateurs au sein des filières en contrôlant la présentation et le classement des carcasses et en incitant les abattoirs bovins à s'équiper de machines à classer. Il a défini au plan national la grille du tiers de classe en conformation pour les gros bovins et a initié l'actualisation des équations de référence pour les carcasses porcines.

### 6. L'information et la communication sur les produits et les marchés

Les deux offices conduisent des actions d'information à destination des filières et du grand public. Ils accompagnent des actions de promotion et de publicité afin de soutenir la demande, maintenir et développer la place des produits carnés et laitiers dans la consommation.

L'assistance aux filières pour l'exportation est une priorité. A cet effet, une Mission d'Assistance à l'Exportation établit des contacts dans les domaines sanitaires et administratifs avec les principaux partenaires de la France en vue de renforcer des courants commerciaux ou d'ouvrir de nouveaux marchés. En concertation avec les organisations professionnelles, les deux offices conduisent des campagnes de promotion collective afin de promouvoir les produits de l'élevage français à l'étranger.

## L'organisation du futur Office de l'Elevage

L'organisation commune pour l'OFIVAL et l'ONILAIT a été mise en place au cours de l'année 2005, préfigurant le futur Office de l'Elevage. Elle avait notamment pour objectif de disposer d'un organigramme fonctionnel rénové afin de développer des synergies et d'améliorer l'efficacité de l'action de l'office au service des filières de l'élevage.

Le Directeur, Yves BERGER, est assisté de deux adjoints, Françoise LANGEVIN-MIJANGOS et Guy MONIN. L'Etablissement dispose pour ses 24 missions, divisions ou service, de deux sites parisiens principaux et devrait disposer, au terme de la réorganisation de ses secteurs régionaux rattachés à la Division des Contrôles, de 10 implantations en province.

L'Agence comptable (AC) assure toutes les missions et responsabilités dévolues à l'Agent Comptable telles qu'elles sont définies par la réglementation financière et comptable des établissements publics à caractère industriel et commercial. L'Agent Comptable est assisté de deux fondés de pouvoir qui reçoivent mandat, chacun pour les secteurs dont ils ont la responsabilité, de le suppléer dans l'exercice de ses fonctions. En tant qu'organisme payeur de la Communauté Européenne, chaque Office a conservé une agence comptable spécifique jusqu'au 31 décembre 2005 ; celles-ci ont été néanmoins regroupées sous l'autorité d'un Agent comptable commun Gérald DEMEY, à partir de septembre 2005, suite au départ à la retraite de Jean-Claude SEVAT, agent comptable de l'ONILAIT et à la mutation de Jean-Claude DUFRESNE, agent comptable de l'OFIVAL.

Cinq missions (MAE, MCDC, MAI, MSSSI, MSBP) sont directement rattachées au Directeur :

- la Mission d'Assistance à l'Exportation (MAE), dirigée par Thierry CHILLAUD, est chargée d'accompagner le développement des exportations françaises d'animaux vivants, de produits des filières lait et viandes selon une programmation annuelle soumise aux comités d'orientation internes rassemblant les familles professionnelles, les administrations et les experts concernés ;
- la Mission Communication Diffusion Conseils (MCDC), sous l'autorité d'Emmanuel BERT, a pour objectif la valorisation de l'Etablissement et des réalisations de ses équipes. A ce titre, elle est chargée de la communication externe et interne ainsi que la gestion et de la diffusion des publications et de la documentation. Elle remplit sa mission avec le concours de l'ensemble des services de l'Etablissement. Elle assure par ailleurs le secrétariat de l'ensemble des Conseils ;



### OFFICE DE L'ELEVAGE

- la Mission Audit Interne (MAI), sous l'autorité de Christian BERNADAT, est un élément clé pour l'agrément et pour le renouvellement annuel de la certification en tant qu'organisme payeur. Son domaine de compétence recouvre la gestion des mesures communautaires et nationales et le fonctionnement de l'Office ;
- la Mission Sécurité des Systèmes d'Information (MSSI), avec à sa tête Isabelle PERENNEC, est chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique de sécurité des Systèmes d'Information, deuxième élément clé pour l'agrément en tant qu'organisme payeur ;
- la Mission temporaire de Soutien «Beurre Pâtissier Glacier» (MSBP), encadrée par Georges FIQUET, est chargée, en relation et en appui à la Division Marché Intérieur, du traitement de certains dossiers relatifs au règlement beurre «pâtissier-glacier», notamment certains dossiers «suivi destination» et «revendeurs».

L'ensemble de la Sous-Direction Affaires juridiques et des Contrôles, deux missions et trois divisions sont rattachées à Françoise LANGEVIN-MIJANGOS, Adjointe au Directeur :

- La Sous-Direction Affaires juridiques et Contrôles (SDAJC), sous la responsabilité de François-Gilles CHATELUS, a en charge trois divisions : les Affaires Juridiques, les Contrôles et l'Exploitation des Contrôles a Posteriori ;
- les missions de la Division des Affaires Juridiques (DAJ), placée sous la responsabilité de Catherine MANSOUX, s'articulent autour de cinq pôles : la gestion des dossiers du contentieux, l'assistance juridique, le conseil et le suivi des procédures de passation des marchés publics, la coordination des suites à donner aux contrôles et irrégularités et l'instruction et la gestion des dossiers d'amende administrative dans le cadre de la procédure prévue par l'article L.654-32 du Code Rural ;
- la Division des Contrôles (DDC), copilotée par Philippe CHAUVET et Jean-Yves KERVELLANT, exerce principalement la mission de service «technique», au sens du point 3 ii) de l'annexe du règlement (CE) n° 1663/95 (contrôles des bénéficiaires et redevables). La réorganisation des services régionaux de contrôle prévoit la mise en place de 10 secteurs géographiques ; le maintien des compétences techniques des contrôleurs par la formation continue, en liaison avec les divisions gestionnaires et la division des Ressources Humaines est un des objectifs prioritaires pour cette division ;
- la Division Exploitation des Contrôles a Posteriori (DECAP), avec à sa tête Thierry JANVIER, a pour mission d'exploiter les contrôles réalisés après paiement des aides aux bénéficiaires, ou, pour le prélèvement supplémentaire,

# Les missions de l'Ofival et de l'Onilait

après déclaration des opérateurs (à l'exception des contrôles réalisés dans le cadre des aides communautaires aux exploitations du premier pilier de la PAC), et de donner des suites appropriées à ces contrôles ;

- la Mission Suivi de l'EPRD et Contrôle de Gestion (MSECG), sous l'autorité de Jean-Noël LATTWEIN, a pour vocation d'assurer le pilotage des ressources budgétaires des deux établissements (préparation du budget et suivi de son exécution) et de rendre compte de leur utilisation par le contrôle de gestion, conformément à la Loi organique sur les Lois de Finances (LOLF) ; elle est responsable de la gestion du budget d'intervention ;
- la Mission Réforme (MR), avec Léonor HUGOT, assure le suivi des différents dossiers liés à la réforme des offices agricoles et à leur regroupement à terme à Montreuil, en coordination avec les divisions Ressources Humaines et Affaires Financières et Générales, qui lui apportent conseil et appui ;
- la Division Ressources Humaines (DRH), avec à sa tête Michel GAUTIER, assure la gestion des ressources humaines (gestion administrative du personnel, gestion prévisionnelle des compétences et actions de formation) et l'animation du dialogue social ;
- la Division Affaires Financières et Générales (DAFG), sous la responsabilité de Michel BARBÉ, est chargée de l'ensemble des services généraux et de la gestion du budget de fonctionnement. Pour l'exécution de l'ensemble de ses missions, elle travaille en liaison étroite avec la Mission Suivi de l'EPRD et Contrôle de Gestion ;
- la Division Informatique regroupée sera mise en place selon un calendrier spécifique, calé notamment sur les conditions de démarrage de l'Agence Unique de Paiement. Les équipes en place dans les deux offices ont continué de fonctionner sur les deux sites géographiques avec les structures préexistantes, à savoir :

Pour l'OFIVAL : 2 centres informatiques :

- le Centre Informatique Primes et Production (CIPP), avec à sa tête Alain MORA, qui est chargé des applications informatiques dédiées aux primes animales communautaires, et qui assure aussi la gestion du parc des ordinateurs et des réseaux sur le site Terroirs ;
- le Centre Informatique Applications et Assistance (CIAA), encadré par Philippe DROUILLY, qui assure le développement des études et le suivi des autres applications pour le secteur viandes, d'applications pour le suivi budgétaire, et générales.

Pour l'ONILAIT :

- le Service Informatique Saint-Charles qui a pour mission de mettre à la disposition des utilisateurs internes et externes un ensemble d'applications informatiques dédiées notamment aux interventions communautaires dans le secteur du lait et des produits laitiers et à la gestion des quotas. Il assure ainsi l'exploitation du parc d'ordinateurs et des réseaux du site St Charles et propose plusieurs applications générales. Il est dirigé par Denis GUILBAUDEAU avec la collaboration de Olivier ROULLÉ.

L'ensemble des Sous-Directions «Organisation commune des marchés d'aval», «Elevage et ses productions» et «Entreprises et connaissance des marchés», la Mission Affaires européennes et Contrôles Externes et le Service de Paiement des Aides Couplées aux Eleveurs sont rattachés à M. Guy MONIN, Adjoint au Directeur :

- La Sous-Direction Organisation Commune des Marchés d'Aval (SDOCM), sous la responsabilité de Joël GOUT, a en charge trois divisions : Marché intérieur, Intervention Programmes Sociaux et Commerce Extérieur ;
- la Division Marché Intérieur (DMI), avec à sa tête Jean-Pierre MANTHEY, est chargée de la gestion des mesures communautaires d'écoulement de la matière grasse butyrique et de la matière protéique du lait et notamment des mesures beurre «pâtissier-glacier», aide à la fabrication de caséines et caséinates, aide à l'incorporation de lait écrémé en poudre dans les aliments composés pour animaux ;
- la Division Intervention et Programmes Sociaux (DIPS), sous la responsabilité d'Eric DEHEN, est chargée de la mise en œuvre des dispositifs communautaires suivants : les stockages publics et stockages privés, les mesures d'écoulement des produits d'intervention, la mise en place de programmes d'aides aux personnes les plus démunies et les autres programmes sociaux visant les établissements scolaires et les collectivités sans but lucratif ;
- la Division Commerce Extérieur (DCE) est chargée de la gestion des mesures concernant le régime des échanges avec les pays tiers : certificats d'exportation et d'importation et restitutions à l'exportation ; elle est codirigée par Virginie BOUVARD et Katia TARASSENKO.
- La Sous-Direction de l'Elevage et de ses Productions (SDEP), sous la responsabilité de Frédéric DOUEL, a en charge les divisions suivantes : Quotas Laitiers, Orientation de l'Elevage et Modernisation et Adaptation des Exploitations ;
- la Division des Quotas Laitiers (DQL), avec comme responsable Guy NACHBAUR, participe à la mise en œuvre des mesures communautaires de maîtrise de la production laitière. Elle effectue ces missions en étroite coordination

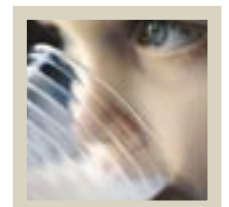
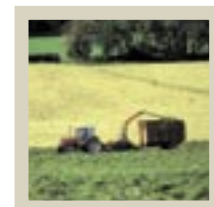
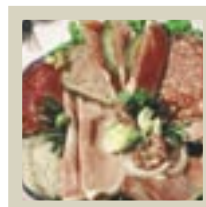
# Les missions de l'Ofival et de l'Onilait

avec les services concernés des Directions départementales de l'agriculture et de la forêt. La Division des Quotas Laitiers est chargée de gérer :

- . les quotas laitiers et le prélèvement,
  - . les aides à la cessation de l'activité laitière (ACAL),
  - . l'aide pour le développement de la production de lait de vache dans les DOM jusqu'au rattachement de cette aide à l'ODEADOM ;
- la Division Orientation de l'Élevage (DOE), sous la responsabilité de Daniel BOUSSIER, assure la gestion des crédits d'orientation de l'Établissement destinés à l'élevage, mis en œuvre soit dans des programmes contractualisés (Contrats de Plan Etat-Régions, crédits «massifs»), soit dans le cadre de programmes spécifiques directement conduits par l'office ;
  - la Division Modernisation et Adaptation des Exploitations (DMAE), avec à sa tête Valérie PIEPRZOWNIK, est chargée de la mise en œuvre de la gestion du plan de modernisation des bâtiments d'élevage en relation étroite avec le Ministère de l'Agriculture (DGFAR-DPEI), les DRAF et les DDAF. La division a également en charge les aides liées à la qualité et assure l'expertise du deuxième pilier de la PAC afin d'ouvrir le champ d'intervention de l'office ;
  - La Sous-Direction Entreprises et Connaissance des Marchés (SDECM), encadrée par Olivier BLANCHARD, a en charge la Division Entreprises et Promotion Nationale et la Division Etudes et Prospectives ;
  - la Division Entreprises et Promotion Nationale (DEPN), avec à sa tête Claire LEGRAIN, assure les fonctions d'expertise et de soutien à l'aval des filières lait et viandes, ainsi que le soutien à l'innovation et au développement technologique. En outre, dans le cadre de dispositifs nationaux et communautaires, elle gère les actions de promotion nationale des produits des filières lait et viandes ;
  - la Division Etudes et Prospectives (DEP), sous la responsabilité d'Yves TREGARO, a pour mission le suivi de la conjoncture dans les filières lait et viandes, l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des marchés, des structures de production, de transformation et de commercialisation des animaux et des produits des filières de l'élevage. Elle assure également l'analyse et la réflexion économique à moyen et long terme. Elle a en charge l'organisation, le suivi et la diffusion de cotations dans différents secteurs ;
  - la Mission Affaires Communautaires et Contrôles Externes (MCCE), sous l'autorité de Véronique ARGENTIN, est responsable du suivi de la réglementation communautaire.

Elle est notamment chargée de la coordination des travaux liés à la préparation des réunions des instances communautaires, et du suivi des demandes des Corps de contrôle externes. Elle exerce une double mission de validation et de conseil auprès de toutes les divisions gestionnaires de l'Établissement ;

- le Service de Paiement des Aides Couplées aux Eleveurs (SPACE) est chargé, sous la houlette de Jean-Pierre BADAIRE, de la fonction d'ordonnateur pour l'ensemble des primes animales prévues par la réglementation communautaire, jusqu'à la mise en place effective d'une Agence Unique de Paiement fonctionnelle ou le découplage total de certaines aides.



# Organigramme au 31 décembre 2005

